



## **CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des Fêtes de Beugnies sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 5 juillet 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 64

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU a donné procuration à Benoît BOUDJEMA, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Anne-Laure CATTELOT a donné procuration à Aline BERTRAND, Gérard GUERTZMANN a donné procuration à Jacky ROUSSELLE, Sylvie CABOOR a donné procuration à Sébastien SEGUIN, Jacky ROUSSELLE

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaupaire sur Sambre : Pierrick FORET a donné procuration à Monique PETITJEAN, conseillère suppléante

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE

Commune de Choisies : Bernard PAQUET a donné procuration à Vincent QUEVAILLIER

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN a donné procuration à Orféo RIGONI

Commune de Damousies : Alain WITTEMBERG a donné procuration à Vincent COURET

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE a donné procuration à Jacques LECOCQ, conseiller suppléant

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Dourlers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON, Maryse BERNARD, Claire DEGROOTE

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR  
Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX  
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET  
Commune de Hestrud : André BERTEAUX  
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON  
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT  
Commune de Liessies : Alain RICHARD a donné procuration à François RICHEZ, conseiller suppléant  
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ  
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX  
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT  
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ  
Commune de Ramousies : Brice AMAND a donné procuration à Hervé LASPALAS  
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE  
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante  
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN  
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE  
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS  
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ a donné procuration à Patrick DEHEN, Christian BINOIT a donné procuration à Philippe HANOT  
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC  
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART a donné procuration à Nicolas DOSEN  
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE  
Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ  
Commune de Cartignies : Xavier MOUVET  
Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT  
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES

**Objet de la délibération : Opération d'entretien du bocage : reconduction du dispositif « Plantation et Renaturation » avec le Conseil Départemental pour la saison 2023-2024.**

Numéro de la délibération : DC\_2023\_051

Pièces jointes : *(Néant)*

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 64

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

En appui de la protection des haies figurant au sein des documents d'urbanisme des communes et projetée au sein du PLUi, la 3CA a mis en place depuis 2021, un dispositif d'accompagnement à l'entretien du bocage en mobilisant le dispositif départemental « Plantation et Renaturation ». Celui-ci concerne d'une part, l'entretien des haies bocagères ; d'autre part, la plantation de nouveaux linéaires de haie ou arbres, menée par les agriculteurs ou les communes.

Au regard des premiers exercices 2021 et 2022 encourageants, et considérant les modifications apportées aux aides européennes (Mesures agroenvironnementales et Climatiques dites MAEC), il est proposé de reconduire ce dispositif pour l'année 2023/2024, apportant une aide à l'entretien des haies des agriculteurs. Il est rappelé que ce dispositif se destine exclusivement à ces derniers.

Concernant l'accompagnement à l'entretien, et conformément au dispositif départemental « Plantation et Renaturation », une subvention peut être sollicitée auprès du Département du Nord à hauteur de 50% du montant HT des travaux d'entretien, plafonné à 0.25 €/m linéaire. Une consultation des agriculteurs, lancée au printemps 2023, a permis d'identifier 51 agriculteurs volontaires (dont 19 reconductions), réunissant un linéaire estimatif de plus de 650 000 mètres de haies.

A cet effet, il est proposé de solliciter une subvention de 55 250,00 € représentant 50% du montant HT des travaux d'accompagnement, estimé à 110 500 € HT (0.17€/ml). Ces travaux devront être effectués, en respect d'un cahier des charges, entre septembre 2023 et mars 2024 par une entreprise désignée par la communauté de Communes conformément aux règles de la commande publique.

Ce dispositif prévoit une participation financière de la Communauté de Communes, à parité avec le bénéficiaire portant sur le solde du coût, déduction faite de la subvention départementale, comme décrit dans le tableau suivant :

	<b>Entretien</b>
Dépenses TTC	132 600 €
Dépenses HT	110 500 €
Département du Nord (50% du HT)	55 250 €
3CA	38 675 €
Agriculteurs/Communes	38 675 €

Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter l'aide départementale et le Vice-Président en charge du Bocage et de l'Agriculture à signer les conventions contractuelles avec les bénéficiaires.

La Commission Ressources Environnementales réunie le 28 juin 2023, et le Bureau Communautaire en date du 3 juillet 2023 ont émis un avis favorable.

- - - - -

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu la compétence communautaire de protection et de mise en valeur de l'environnement,*

*Vu le dispositif départemental « Plantation et Renaturation »,*

*Considérant le bocage comme élément identitaire du territoire,*

*Considérant les 51 agriculteurs volontaires, réunissant un linéaire de haies à entretenir de 650 000 mètres,*

Il est proposé au Conseil de Communauté de :

- AUTORISER le président à solliciter la subvention auprès du Département du Nord au titre du dispositif Renaturation et Plantation pour l'année 2023-2024 pour un montant de 55 250 € correspondant à 50% du coût HT d'entretien,
- APPROUVER les règles de participation financière communautaire, à parité avec les agriculteurs sur le montant TTC, déduction faite de la subvention départementale,
- AUTORISER le vice-président délégué à l'agriculture et au bocage, à signer les conventions contractuelles avec les bénéficiaires,
- CONFIRMER que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023, sous réserve de l'obtention de la subvention départementale.

- = - = - = - = - = - = - = - = -

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de

- **AUTORISER** le président à solliciter la subvention auprès du Département du Nord au titre du dispositif Renaturation et Plantation pour l'année 2023-2024 pour un montant de 55 250 € correspondant à 50% du coût HT d'entretien,
- **APPROUVER** les règles de participation financière communautaire, à parité avec les agriculteurs sur le montant TTC, déduction faite de la subvention départementale,
- **AUTORISER** le vice-président délégué à l'agriculture et au bocage, à signer les conventions contractuelles avec les bénéficiaires,
- **CONFIRMER** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023, sous réserve de l'obtention de la subvention départementale.

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le Président,

Nicolas DOSEN



*Publié sur le site Internet le 20/07/2023*

*Envoyé en préfecture le 18/07/2023*

*Reçu le 18/07/2023*

*Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20230711-DC\_2023\_051-DE*